

**Vers une région à énergie
positive et décarbonée d'ici
2050 ?**

ajoute le maire de Colom-bier-Fontaine. En effet, il est prévu d'implanter les éoliennes juste à la limite de la commune d'Écot, dont une partie du territoire sera survolé par les pâles, et qui vont ajouter leur nuisance sonore à celles de l'auto-oute, des tirs de mines de la carrière et du circuit de moto-cross qu'entendaient déjà les habitants d'Écot...

« On sent une volonté politique pour que ça passe parce qu'il y a de l'argent derrière, le reste est secondaire », affirme Claudia Roudier de l'Écot du vent. Sa position à elle est claire : « on ne peut pas d'un côté refuser d'être encerclé et de l'autre accepter leur argent ». Ce n'est pas le cas de tous les conseillers municipaux, plus mitigés sur le fait d'accepter ou non une compensation pour le survol par les pâles du terrain communal. « Le sujet de l'éolien va devenir de plus en plus compliqué et diviser les villages », craint-elle. Au total, la manne financière pour les collectivités pour les communes et la communauté de communes, les retombées fiscales s'élèvent à 148 000 €, les loyers à 66 000 €. Ce à quoi il faut rajouter les enveloppes directement versées aux municipalités par les promoteurs. De quoi mieux faire accepter les projets à l'heure de la baisse des dotations communales...

Dans le parc des Trois-Cantons, il est prévu d'installer des mâts de plus de 135 mètres pour une hauteur totale en bout de pale de 200 mètres. Et comme la puissance du vent est de plus en plus importante à mesure que l'on monte, la hauteur devient un enjeu crucial pour les promoteurs, d'autant que les subventions au kWh baissent. La plus grosse éolienne au monde mesure 248 mètres de haut au total, avec une pale de 107 mètres.

Vers une région à énergie positive et décarbonée d'ici 2050 ?

La Bourgogne-Franche-Comté entend développer massivement l'éolien et le solaire. Aujourd'hui, seuls 16% de l'énergie consommée sont produits localement à partir de ressources renouvelables, dont plus des deux tiers sous forme de chaleur, essentiellement à partir du bois.

Par Guillaume Clerc

Pour atteindre les objectifs de 40 % de la production d'électricité d'origine renouvelable en 2030 et réduire la part du nucléaire à 50 % en 2035 en France, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. La région Bourgogne-Franche-Comté affiche une ambition encore plus importante avec son scénario « Vers une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050 », qui vise un taux de 69 % d'électricité d'origine renouvelable d'ici 2030. Et pour 2050, elle souhaite exporter de l'énergie, tout en réduisant de 54 % sa consommation finale par rapport à 2012 et réduire de 98 % sa consommation d'énergie fossile.

En 2016, la région a consommé au total 91.500 GWh (38 % pour le transport routier, 30 % pour le bâtiment résidentiel, 18 % pour l'industrie, 9 % pour le bâtiment tertiaire). Côté réduction, la région table sur une rénovation des bâtiments et une baisse de la consommation d'énergie dans les transports, notamment en incitant au développement des motorisations alternatives au thermique en favorisant la filière hydrogène (voir ci-contre).

En 2018, la région a produit 11.700 GWh d'énergie renouvelable avec des ressources locales (13 % de sa consommation en 2016). Plus des deux tiers de cette énergie renouvelable est produit sous forme de chaleur, presque en totalité issue du bois énergie dans les ménages ou les chaufferies. Les carburants représentaient 11 % de cette énergie locale renouvelable et l'électricité 22 %. En 2021, la région souhaite que 27 % de l'électricité produite soit issue des énergies renouvelables, 69 % en 2030 et 100 % en 2050. Avec la baisse attendue du débit des cours d'eau causée par le réchauffement climatique, l'hydraulique devrait décliner malgré une amélioration du rendement des installations existantes.

Alors pour réaliser son objectif, la région n'a qu'une solution : développer massivement l'éolien et le solaire.

En juin 2020, la région a voté* le principe d'un passage de 271 MW "crête" de puissance photovoltaïque installée en 2018 à 3 800 MWc en 2030 et à 10 800 MWc en 2050. Cela représente 10.800 hectares de panneaux, contre moins de 600 aujourd'hui. À l'échéance 2030, la majorité des installations photovoltaïques le seront sur des centrales au sol (en privilégiant les terrains urbanisés, les friches, bordures d'autoroute, etc.), et pas sur les toitures.

L'énergie éolienne a ravi en 2017 la place de première source d'électricité renouvelable de la région à l'hydroélectricité (installations principalement en Franche-Comté). Entre 2015 et 2018, la production d'énergie éolienne a plus que doublé (11 % de la production d'énergie renouvelable totale en BFC en 2018). Selon l'Ademe, il y a actuellement 48 parcs éoliens installés dans la région, pour une puissance raccordée et exploitée de 817 MW et une puissance d'ores et déjà autorisée d'environ 1.700 MW. La région ambitionne d'atteindre 2.800 MW de puissance installée à l'horizon 2030. Ce qui représente donc une augmentation de plus de 242 % en 10 ans (3,42 fois plus). Pour 2050, le cap est fixé à 4.500 MW. En termes de mât, les estimations sont de l'ordre de 520 en 2021, 1.100 en 2030 et à 1.450 en 2050.

Les chantiers vont donc se multiplier... tout comme les oppositions sur le terrain qui sont quasiment systématiques (à l'exception notable de quelques projets comme Chamole, où une éolienne appartient aux collectivités et aux citoyens. Cf Factuel n°3). L'acceptation sociale est le principal frein au développement de l'éolien. Notamment celles qui concernent le montant des subventions accordées aux promoteurs, les pollutions visuelles et sonores engendrées, l'incertitude de leur impact sur la santé, les craintes d'une dévaluation des biens immobiliers à proximité, les mortalités engendrées sur les oiseaux ou les chauves-souris, les grosses quantités de bétons armés utilisées dans les fondations, etc.

* Chiffres et données issus du rapport « Scénario de la trajectoire région Bourgogne-Franche-Comté énergie positive et bas carbone » adopté par le conseil régional dans sa session de juin 2020.